

# Alimentation

## Restaurateur ou traiteur-organisateur de banquets

[Arrêté royal du 13 juin 1984 instaurant des conditions d'exercice de l'activité professionnelle de restaurateur ou de traiteur-organisateur de banquets dans les petites et moyennes entreprises du commerce et de l'artisanat](#)

L'examen de compétences professionnelles porte sur les connaissances listées à l'article 4.

## Boulangier-pâtissier

[Arrêté royal du 14 janvier 1993 instaurant des conditions d'exercice de l'activité professionnelle de boulangier-pâtissier dans les petites et moyennes entreprises du commerce et de l'artisanat](#)

L'examen de compétences professionnelles porte sur les connaissances listées à l'article 4.

## Grossiste en viandes-chevillard

[Arrêté royal du 29 novembre 1963 instaurant des conditions d'exercice de l'activité professionnelle de grossiste en viandes-chevillard dans les petites et moyennes entreprises du commerce et de l'artisanat](#)

L'examen de compétences professionnelles porte sur les connaissances listées à l'article 4.

## Boucher-charcutier

[Arrêté ministériel du 22 avril 2010 concernant la profession de boucher et de charcutier](#)

La preuve de la compétence professionnelle porte sur les documents énumérés à l'article 1er.

# Construction

[Arrêté royal du 29 janvier 2007 relatif à la capacité professionnelle pour l'exercice des activités indépendantes dans les métiers de la construction et de l'électrotechnique, ainsi que de l'entreprise générale](#)

L'examen de compétences professionnelles porte sur les connaissances listées

1. à l'article 5, 2° (compétences administratives) et
2. à l'article suivant (pour les compétences professionnelles sectorielles) :
  - gros-œuvre : article 8
  - plafonnage, cimentage et pose de chapes : article 11
  - carrelage, marbre et pierre naturelle : article 14
  - toiture et étanchéité : article 17
  - placement/réparation de la menuiserie et de la vitrerie : article 20 §1
  - menuiserie générale : article 20 §2
  - finition : article 23
  - installation de chauffage central, de climatisation, de gaz et de sanitaire : article 26
  - activités électrotechniques : article 29
  - entreprise générale : article 32

## Véhicules

[Arrêté royal du 21 décembre 2006 relatif à la compétence professionnelle pour l'exercice des activités indépendantes relatives aux bicyclettes et aux véhicules à moteur](#)

L'examen de compétences professionnelles porte sur les connaissances listées aux articles suivants :

- cycles : article 9
- véhicules à moteur < ou = 3,5 tonnes) : articles 5 et 12
- véhicules à moteur > 3,5 tonnes : articles 5 et 14

## Soins aux personnes

[Arrêté royal du 21 décembre 2006 relatif à la compétence professionnelle pour l'exercice des activités indépendantes relatives aux soins corporels, d'opticien, de technicien dentaire et d'entrepreneur de pompes funèbres](#)

- L'examen de compétences professionnelles porte sur les connaissances listées aux articles suivants :
- coiffeur/coiffeuse : article 5
- esthéticien(ne) : article 8
- pédicure : article 11
- masseur/masseuse : article 14
- Opticien : article 17
- technicien dentaire : article 20
- entrepreneur de pompes funèbres : article 23

## Autres

### Installateurs-frigoristes

[Arrêté royal du 21 décembre 1974 déterminant les conditions d'exercice de l'activité professionnelle d'installateur-frigoriste dans les petites et moyennes entreprises du commerce et de l'artisanat](#)

L'examen de compétences professionnelles porte sur les connaissances listées à l'article 4.

### Dégraisseurs-teinturiers

[Arrêté royal du 24 février 1978 instaurant des conditions d'exercice de l'activité professionnelle de dégraisseur-teinturier dans les petites et moyennes entreprises du commerce et de l'artisanat](#)

L'examen de compétences professionnelles porte sur les connaissances listées à l'article 4.

- [Pour vous inscrire à un examen](#)